

Image not found or type unknown



Pension alimentaire et impôts

Par **Ortencias**, le **08/06/2025** à **00:10**

Bonjour, mon ex mari a décidé de payer désormais la pension alimentaire par virement sur le compte bancaire de mon fils majeur.

Il avait été convenu sur la convention une pension alimentaire de 80€ par mois, hors mon ex mari a effectué un virement de 150€ . Que faut il déclarer aux impôts 80 ou 150€ ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement